

Communauté
de Communes



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES DU HAUT LIMOUSIN EN MARCHE

SÉANCE DU 4 NOVEMBRE 2024

2024_118

DÉCISIONS, ARRÊTÉS ET RÈGLEMENTS PRIS EN APPLICATION DE
L'ARTICLE L.5211-10 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS
TERRITORIALES

L'an deux mille vingt-quatre, le quatre novembre à dix-huit heures, le Conseil de la Communauté de Communes du Haut Limousin en Marche, dûment convoqué, s'est réuni à l'Espace du Rocher à Magnac-Laval (87190), sous la présidence de Monsieur PERRIN, Président.

Date de convocation du Conseil de Communauté : 28 octobre 2024.

Nombre de conseillers		AUBRUN Lynda, BACHELLERIE Pierre, BAMBAGINI Martine, BARRIERE Jean-Paul, BERGER Odile, BREGEAUD Laurent, BOULLE Jean-Claude, BOUX Michel, BOYER Éliane, COINDEAU Yvette, COMBECAU Pascal, COURTIOUX Vincent, DAMAR Vincent, DAVID Daniel, DE LA SALLE Jacques, DELPEUCH Dominique, DRIEUX Sophie, ESCLAMADON Jean-Marie, FILLOUX Virginie, GAINAND Jean-Pierre, GORIN Claudine, GUIBERT Xavier, GUILLON Jean-Claude, GUILLOT Olivier, IMBERT Ginette, JOUANNY Alain, LACHAISE Joël, LAVERGNE Michel, LAVERGNE Viviane, LONDEIX Colette, MAITRE Daniel, MARCOUX-LESTIEUX Patricia, MARTIN Bernard, MARTIN Francis, MOREAU Pierre-Charles, NAVARRE Michel, NIVARD Fabrice, NOUGIER Serge, PERRIN Jean-François, PERROT Corinne, PEYRONNET Claude, PIVETEAU Michel, REYNAUD Gilles, ROUET Jean-Louis, ROUMILHAC Pierre, SAILLARD Madeleine, SCHIRA Bruno, SINGEOT Anne-Marie.
En exercice	62	
Titulaires Présents	48	
Suppléants Présents	3	
Pouvoirs titulaires	8	
Votants	59	

PRÉSENTS Suppléants : HÉRAULT André, LAMORT François, ROUSSEAU Michel.

POUVOIRS hors suppléant :

- BARRET-BONNIN Marie-Catherine qui donne pouvoir à DE LA SALLE Jacques
- GENTY Guillaume qui donne pouvoir à GUIBERT Xavier
- JACQUIER Christian qui donne pouvoir à GORIN Claudine
- LAURENT-DUSSY Claudine qui donne pouvoir à DAVID Daniel
- MAURY Alice qui donne pouvoir à SINGEOT Anne-Marie
- PAILLER Alain qui donne pouvoir à PIVETEAU Michel
- ROCH Jean-Marie qui donne pouvoir à PEYRONNET Claude
- THEVENOT Pierrette qui donne pouvoir à MOREAU Pierre-Charles

Excusés : BREGEON Pascal, DESBORDES Marie-Hélène, FIOUX Alain.

Assistaient également à la séance, des délégués suppléants.

Madame FILLLOUX Virginie est élue secrétaire de séance.

Monsieur le Président présente les décisions, arrêtés et règlements pris en application de l'article L-5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 16 décembre 2016, portant fusion des communautés de communes du Haut Limousin, Brame Benaize et de Basse Marche et création de la Communauté de communes du Haut Limousin en Marche au 1er janvier 2017 ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 10 septembre 2020 portant statuts de la Communauté de Communes du Haut Limousin en Marche ;

Vu la délibération n° 2020-085 en date du 27 juillet 2020 portant délégation de pouvoir du Conseil Communautaire au Président ;

Considérant la nécessité d'informer les Conseillers Communautaires des décisions et arrêtés pris en application de l'article L-5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil, après en avoir délibéré,

PREND ACTE

Article Unique : des décisions, arrêtés et règlements pris en application de l'article L-5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales suivants :

- Décision n° 2024_10 – Marché public : Accompagnement aux évolutions des PLUi de la Communauté de Communes du Haut Limousin en Marche
- Décision n° 2024_11 – Demande de subvention de Dotation Globale de Fonctionnement (DGD) – Concours particulier pour les bibliothèques municipales, intercommunales et départementales
- Décision n° 2024_12 – Contrat de prestation de services – Assistances à maîtrise d'ouvrage pour l'application du droit des sols

- Arrêté n° 2024_039 – Arrêté portant sur la nomination du régisseur titulaire de la régie d'avances et de recettes « Aire d'Accueil des gens du voyage »
- Arrêté n° 2024_040 – Arrêté portant sur la nomination du mandataire de la régie d'avances et de recettes « Aire d'Accueil des gens du voyage »
- Arrêté n° 2024_041 – Arrêté portant cessation des fonctions d'un régisseur titulaire pour le service « Aire d'Accueil des gens du voyage »

Le Président,

Signé électroniquement par : Le

Président

Date de signature : 08/11/2024

Qualité : Signature des ACTES par le

Président

Jean-François PERRIN

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Limoges ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée à ce même tribunal administratif dans un délai de deux mois